



**lignes directrices sur
les moisissures pour
l'industrie canadienne de
la construction**

LIGNES DIRECTRICES SUR LA CORRECTION DES PROBLÈMES DE MOISSURE

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS

ÉXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ LÉGALE

1.0	INTRODUCTION	5
1.1	Principaux Rôles et Responsabilités	5
2.0	APERÇU DES ASPECTS JURIDIQUES	6
3.0	APERÇU DES QUESTIONS D'ASSURANCE	6
3.1	Approche Adoptée Par l'industrie de l'assurance	6
3.2	Perte de Biens et d'exploitation	7
3.3	Responsabilité	7
3.4	Assurance-habitation	8
3.5	Exemples de Demandes D'Indemnité	8
3.6	Recommandations	8
4.0	DÉFINITION DE LA MOISSURE	9
5.0	RISQUES POUR LA SANTÉ	10
5.1	Généralités	10
5.2	Sensibilité a l'exposition a la Moisissure	10
5.3	Maladies Infectieuses	11
5.4	Déménagement Du Personnel	11
6.0	PRATIQUES DE CONSTRUCTION CONCERNANT LA MINIMIZATION CONTRE L'INFILTRATION D'HUMIDITÉ	11
6.1	Généralités	11
6.2	Considérations ayant trait à la conception des batiments	11
6.2.1	Pratiques et détails architecturaux	12
6.2.2	Rôle du concepteur de système de CVC	13
6.3	Considérations Concernant la Construction	14
6.3.1	Considérations générales	14
6.3.2	Contrôle administratif et tenue des dossiers	14
6.3.3	Orientation des travailleurs	14
6.4	Sous-entrepreneurs/Fournisseurs	15
6.5	Séchage des Matériaux Humides	15
7.0	EXPLOITATION ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS	15

8.0	ÉVALUATION DES MOISSURES	20
8.1	Inspection Visuelle	20
8.2	Inspections Intrusives	20
8.3	Vérification de la Surface	21
8.4	Échantillonnage de L'Air	21
8.5	Soutien Des Laboratoires Et Soumission des Échantillons	21
9.0	LIGNES DIRECTRICES SUR LA CORRECTION DES PROBLÈMES DE MOISSURE	22
9.1	Généralités	22
9.2	Niveaux D'Assainissement	23
9.2.1	Assainissement des systèmes de CVC	23
9.2.2	Installations à haut risque	23
9.2.3	Risques spéciaux concernant la moisissure associée à l'eau contaminée	24
9.2.4	Correction des problèmes de croissance des moisissures à petite échelle (Surfaces inférieures à environ 1 m ²)	24
9.2.5	Correction des problèmes de croissance des moisissures à échelle moyenne (Surfaces de 1 m ² à 10 m ²)	25
9.2.6	Correction des problèmes de croissance des moisissures à grande échelle (Surfaces supérieures à 10 m ²)	26
9.3	Assainissement des Systèmes de CVC	29
9.3.1	Petites surfaces contaminées, inférieures à 3 m ²	29
9.3.2	Plus grandes surfaces contaminées (3 m ² ou plus)	30
9.4	Conclusion	31
10.0	COMMUNICATION	31
11.0	CONSIDÉRATIONS CONCERNANT LA DÉSAFFECTATION ET LA DÉMOLITION	32
12.0	ÉLIMINATION DES MATÉRIAUX MOISIS	33
13.0	LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA SÉLECTION DES ENTREPRENEURS RESPONSABLES DE LA CORRECTION DES PROBLÈMES DE MOISSURE	34
13.1	Généralités	34
13.2	Plan D'Assainissement Approuvé	34
13.3	Exigences en Matière de formation Continue	34
ANNEXE A		35
	List de Vérification Visant a Confirmer Visuellement la Prèsence de Moisissures Dans un Batiment Existant	
ANNEXE B		39
	Ressourcacs en Matière de Correction des Problemes de Moisissure	